



NL/SS

**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

### **AVENUE GEORGES GOSNAT (R.D.154)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une intervention dans un local, le Service Maintenance et Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine, agissant pour son propre compte, demande l'installation d'une benne avenue Georges Gosnat,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Georges Gosnat au droit du n°90** à compter du **22 juillet 2024 à 8 heures** jusqu'au **26 juillet 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation de la place de stationnement** afin de permettre l'installation d'une benne.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Service Maintenance et Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Maintenance et Prévention du Patrimoine Bâti – Direction des Bâtiments Communaux de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 JUIL. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 18 JUIL. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon